

A son exemple, tous les Religieux, au nombre de treize, interrogés séparément, firent une réponse semblable, quant au sens.

Pour le punir d'avoir été fidèle à sa foi, les réformateurs antireligieux de 1791 expulsèrent le Père Eloï de son cloître. Il se retira d'abord dans sa famille. Il donna, dans le monde, l'exemple d'un attachement inviolable à la foi catholique, comme il avait donné à ses religieux celui de toutes les vertus monastiques et sacerdotales.

Au moment où parurent les lois de déportation (1792), il fut obligé, de même que les prêtres insermentés, de sortir de France. Il se retira à Mons en Belgique. Son zèle le ramena au Quesnoy, quand les Autrichiens eurent soustrait cette ville aux fureurs impies et meurtrières de la Convention : mais lorsqu'ils évacuèrent cette ville, pour faire place aux Français victorieux, De La Haye fut arrêté et emprisonné sous la Tourelle. Il y resta jusqu'au mois d'octobre, où il fut extrait de la prison du Quesnoy pour être conduit à Valenciennes par ordre du proconsul Lacoste.

Il fut traduit devant la Commission militaire et condamné à mort comme « émigré rentré », le 14 novembre et exécuté le 15, à l'âge de soixante-cinq ans, à Valenciennes.

Il subit son supplice avec la foi et la fermeté d'un vrai martyr.

CHARLES LÉVESQUE, prêtre religieux franciscain, ayant la charge de vicaire dans le couvent de Valenciennes, était né à Inchy-Beaumont en 1741. C'était un religieux d'un profond savoir et d'une grande piété. Loin de se laisser séduire par les erreurs de la Constitution civile du clergé, il la réfuta avec éclat, et préserva du schisme, par ses discours, quantité de catholiques. La loi de déportation, rendue contre les prêtres insermentés, le fit passer à Mons, mais il en revint bien vite, quand il crut que son ministère sacerdotal pourrait être exercé librement et avec fruit à Valenciennes, sous les auspices des Autrichiens qui avaient conquis la ville, le 1^{er} août 1793.

Lorsqu'elle fut retombée subitement sous la tyrannie impie de la Convention et de ses proconsuls, le Père Lévesque fut arrêté et traduit devant la Commission militaire.

Il fut condamné à mort le 6 novembre 1794, et exécuté le même jour, à l'âge de cinquante-trois ans, à Valenciennes. Il alla au supplice, en invoquant le Dieu qui à promis des palmes et des couronnes aux martyrs de la foi et de la vérité.

Sur la plate-forme de l'échafaud, on l'entendit prononcer distinc-